

COMMUNE DE CHANIER

Séance du 17 mars 2025

Date de convocation : 11/03/2025

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le

ID : 017-211700869-20250317-CM20252_14-DE



Délibération N° 2025/02/014

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 26

Quorum : 14

OBJET : Convention avec l'association 30 Millions d'amis

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept mars à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Eric PANNAUD, Maire.

Présents : PANNAUD Éric, maire ; FOURRÉ Jean-Luc, GRELET Annie, GRAVELLE Jean-Luc, FIAUD Marie Annick, GIRARD Jean-Paul, ALIGANT Sylvie, BERTOT Jacques, adjoints ; PISSIER Gérard, MONTADESCOT Eveline, TUFFET Francine, CARTON Jean-Pierre, CANUS Daniel, CALVO Dominique, GAUDIN Christine, MACHEFERT VERDON Graziella, FOURNALES Sandrine, WATTEBLED Stéphane, TREFFANDIER Nathalie, DAVID Claudia, GUERIN Florian, conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir : BOTON Monique pouvoir à MONTADESCOT Eveline, SIAUDEAU Michel pouvoir à GIRARD Jean-Paul, MORAUD Laurent pouvoir à WATTEBLED Stéphane, Le MENI Nadège pouvoir à DAVID Claudia, GIRAUDAU Samuel pouvoir à TREFFANDIER Nathalie.

Excusée : LATOUCHE Céline.

Secrétaire de séance : TREFFANDIER Nathalie.

Depuis le 1er janvier 2015, le chapitre V des annexes de l'arrêté ministériel du 3 avril 2014 oblige les communes à mettre en place ces campagnes de stérilisation sur les chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe, dans des lieux publics, sur leur territoire, avant toute capture pour conduite en fourrière animale.

En effet, cette gestion durable de la population des chats errants offre un certain nombre d'avantages :

- stabilisation de la population féline,
- maintien de l'utilité sanitaire des chats vis-à-vis des nuisibles,
- diminution des problèmes de comportement des chats liés à la reproduction (miaulements, bagarres, odeurs...).

Ces opérations ont un coût élevé. Comme en 2023 et 2024, il est donc proposé au conseil municipal un partenariat avec la fondation 30 millions d'amis afin de réaliser une campagne de stérilisation et d'identification des chats errants se trouvant sur la commune.

Le budget global est établi en fonction du nombre de **12** chattes/chats recensé(e)s. La commune et la Fondation 30 Millions d'Amis participeront financièrement, chacune, à hauteur de 50 % des frais des stérilisations et des puces électroniques, des montants maximums suivants :

- 100€ pour les mâles (soit 50€ part Fondation & 50€ part mairie) ;
- 120€ pour les femelles (soit 60€ part Fondation & 60€ part mairie) ;
- 140€ exceptionnellement pour les femelles gestantes (soit 70€ part Fondation & 70€ part mairie) ;
- 140€ exceptionnellement pour les cryptorchidies (soit 70€ part Fondation & 70€ part mairie) ;

La commune de Chaniers s'engage à verser à la Fondation 30 Millions d'Amis sa participation financière de 50 %, avant toute opération de capture, dans un budget global de **660€ de part communale**.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention et les pièces afférentes.

Fait et délibéré en mairie, les jours et heures, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

La secrétaire de Séance

Éric PANNAUD

Nathalie TREFFANDIER



Acte rendu exécutoire après
dépôt en sous-préfecture et
publication ou notification le